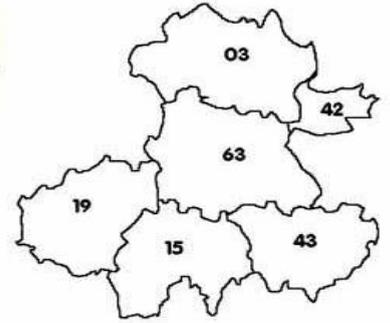




C.F.T.C.
BANQUE POPULAIRE
du
MASSIF CENTRAL



Clermont-Ferrand, le 28 février 2006

E
L
E
C
T
I
O
N
S



E
L
E
C
T
I
O
N
S

Bonjour,

Je suis **OSCAR**, la mascotte de la section CFTC-BPMC pour vous accompagner durant toute la campagne des élections professionnelles de la Banque Populaire du Massif Central :

- ◆ Délégués du Personnel
et
- ◆ Comité d'Entreprise

N'oubliez pas de renvoyer vos bulletins entre le 04 et le 19 avril 2006

.../...

Votre VOTE vous engage pour 3 ans !

La loi du 02 août 2005 prévoit de porter à 4 ans la durée des mandats des élus.

Suite à une négociation, les Délégués Syndicaux FO et SNB ont signé pour une durée de

3 ans !

Nous vous rappelons que les **DELEGUES DU PERSONNEL** sont chargés de faire part à l'employeur des réclamations des salariés, individuelles ou collectives, relatives à l'application de la réglementation du travail.

Celles-ci peuvent porter sur le code du travail, la convention collective, les usages de la profession et de l'entreprise.

Les réunions avec l'employeur sont mensuelles.

Les réponses aux questions discutées en assemblée sont portées dans un registre qui doit être tenu à la disposition du personnel selon certaines conditions, ainsi que de l'inspecteur du travail.

A la BPMC, les Délégués du Personnel sont élus par secteur géographique.



LES ELUS DU **COMITE D'ENTREPRISE** détiennent des attributions à la fois sociales et économiques.

Sur ce dernier point, ils n'ont qu'une voix consultative.

L'employeur doit informer puis consulter le CE sur un certain nombre de projets, parmi lesquels :

- modification de la durée ou de l'organisation du travail ;
- introduction de nouvelles technologies ;
- modification du règlement intérieur ;
- Licenciement collectif pour motif économique

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Le CE détient le monopole de la gestion des activités sociales et culturelles au sein de l'entreprise.

Le CE prend également en charge des activités concernant la famille du salarié : mutuelle, arbres de Noël, colonies de vacances, voyages, chèques vacances etc.

La **CFTC-BPMC** souhaite vous rappeler :

1 - les comptes 2004 du CE montraient un déficit global de **62 K€uros** :

- **30 K€uros** sur le budget de fonctionnement



et

- **32 K€uros** sur le budget activités.

2 - pour l'année 2005, il vous a été demandé des efforts pour « redresser » les comptes du budget, pour mémoire :

- ♦ tickets cinémas ramenés à 20 tickets par an.
- ♦ Le budget vidéo qui est passé de 2 000 €uros à 1 000 €uros
- ♦ demande aux Organisations Syndicales de consommer moins de droit à la formation etc....

Vos efforts ont permis de réduire le déficit de fonctionnement à 21 000 €

Nous pourrions tolérer des déficits si les activités proposées correspondaient aux besoins de la grande majorité des salariés BPMC!

Pourtant, tel n'est pas la réalité !

